

PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE DE CAMARGUE



Terre de Camargue
Action Climat

RESUME NON TECHNIQUE

Dossier Mai 2023

Communauté
de communes
Terre de CAMARGUE
www.terredecamargue.fr

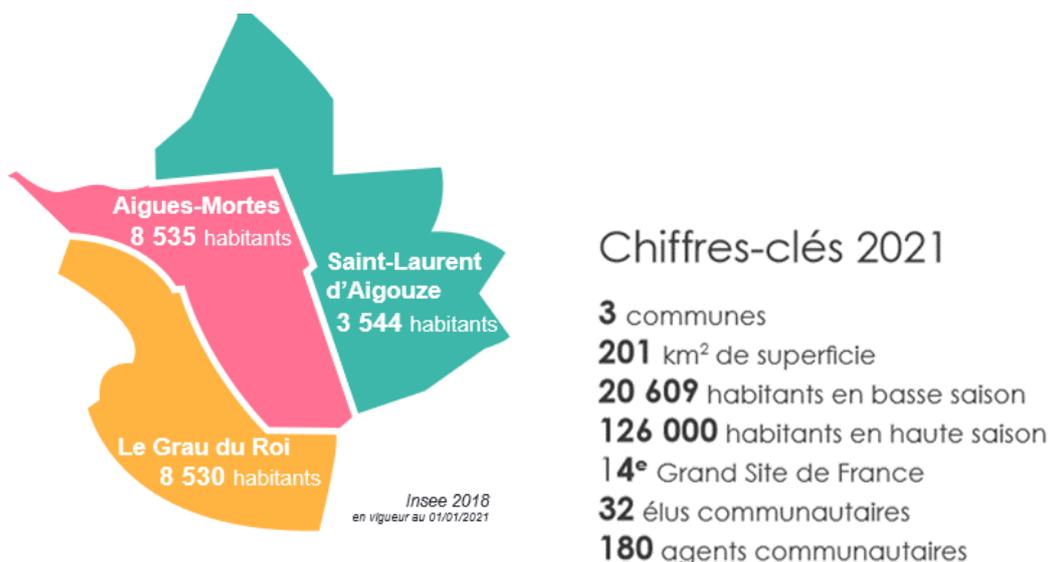


Table des matières

I.	Présentation générale du territoire concerné et de la démarche PCAET	2
II.	Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes	3
III.	Etat initial de l'environnement et enjeux environnementaux	5
	3.1-Biodiversité (milieux et espèces, Natura 2000, continuités écologiques)	5
	3.2- Ressources naturelles	7
	3.3-Santé Environnement	8
	3.4-Paysages et cadre de vie	9
	3.5-Energie et changement climatique	10
IV.	Justification des choix retenus.....	13
V.	Les effets probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement et mesures ERC14	
	Composante environnementale.....	15
	Mesure ERC proposée	15
	Biodiversité	15
	Ressources naturelles	15
	Santé – Environnement	15
	Paysages et cadre de vie	15
	Energies et changement climatique.....	15
	Les démarches de sensibilisation /concertation viennent conforter les actions prévues dans le cadre des autres axes du PCAET	15
VI.	Le dispositif de suivi et d'évaluation	16
VII.	La démarche d'évaluation environnementale	17

I. Présentation générale du territoire concerné et de la démarche PCAET

La présente évaluation environnementale a pour objet l'analyse et l'évaluation des incidences que la mise en œuvre de la stratégie et du programme d'actions du Plan Climat Air Énergie Territorial de la Communauté de Communes de Terre de Camargue aurait probablement sur l'environnement.



Le PCAET de la CCTC a été construit sur la période 2022-2023 et devrait être adopté en conseil communautaire en mai 2023.

Ce plan a pour objectif général de définir une stratégie territoriale aux horizons 2030 et 2050 visant à réduire l'impact des activités du territoire en matière d'émissions de gaz à effet de serre (GES) et de pollutions atmosphériques tout en le préparant aux conséquences des modifications climatiques en cours et à venir. Pour ce faire, la collectivité et ses partenaires déclinent un programme d'actions transversal de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables locales permettant de réduire la dépendance du territoire aux énergies fossiles.

Le PCAET se compose des éléments suivants :

- D'un profil énergétique et climatique proposant un état des lieux de la situation du territoire en matière de consommations énergétiques, de production énergétique, d'émissions de GES, de pollutions atmosphériques, de séquestration carbone et réseaux de transport et de distribution d'énergie ;
- D'une stratégie territoriale structurée autour de 5 axes stratégiques et de 18 actions déclinant la politique communautaire en matière d'air, d'énergie et de climat et visant à contribuer à l'atteinte des objectifs quantifiés retenus ;

- D'un programme d'actions opérationnels portant à la fois sur le patrimoine et les compétences de la collectivité mais également sur des actions territoriales engageantes pour les acteurs du territoire ;
- D'un dispositif de suivi et d'évaluation qui vient compléter l'ensemble des documents précédents et doit permettre l'évaluation de l'efficacité et de l'efficience de la stratégie au fur et à mesure de sa mise en œuvre.

II. Articulation du PCAET avec les autres plans et programmes

Une analyse de l'articulation entre le PCAET et les autres plans et programmes à prendre en compte, a été réalisée. Cette analyse doit permettre de s'assurer de la cohérence du PCAET avec d'autres plans et programmes en œuvre sur le territoire et portant sur des sujets avec lesquels il est susceptible d'interagir.

Les résultats de cette analyse sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Plan et programme concerné	Niveau d'articulation	Résultats de l'analyse
Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE)		<p>Le PCAET décline plusieurs actions qui vont dans le sens de la PPE :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Transformation de la motorisation de outils de travail (pêcheurs et agriculteurs) ✓ Elaboration de plans locaux de déplacements, développement des mobilités actives et des déplacements collectifs ✓ Sensibilisation et communication sur les économies d'énergies ✓ Développement des sources d'EnR ✓ Massification des installations solaires
SRADDET Occitanie		<p>À travers le scénario volontariste TEPOS sur lequel la CCTC fonde la stratégie de son PCAET, plusieurs actions contribuent à l'atteinte des objectifs du SRADDET (réduction des consommations énergétiques, réduction des émissions de GES...).</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Massification des installations solaires ✓ Développement des EnR ✓ Nouvelles pratiques de mobilité
Stratégie REPOS (Région à Énergie Positive) de la région Occitanie		<p>La CCTC souhaite s'engager dans une stratégie TEPOS pour l'élaboration du PCAET. Celle-ci prévoit de réduire les consommations énergétiques de 30% d'ici 2030 et de multiplier par 3 la production d'énergies renouvelables d'ici 2030, en cohérence avec le scénario REPOS de la région Occitanie.</p>

Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Rhône-Méditerranée		<p>Le PCAET dédie 3 actions à la sécurisation de la ressource en eau sur le plan quantitatif et qualitatif.</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Préservation des espaces naturels, de la biodiversité et des espaces agricoles du territoire ✓ Sensibilisation de la population aux impacts des activités sur le littoral et les écosystèmes marins ✓ Mise en œuvre et suivi des SAGE, lutte contre la salinisation, réutilisation des eaux de la STEP pour l'arrosage
Le Plan de Bassin d'adaptation au changement climatique		Un axe du PCAET est dédié au maintien et au développement des zones naturelles, agricoles et à la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, réservoirs de séquestration carbone sur le territoire.
Le Plan de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI) 2022-2027		Le territoire de la CC Terre de Camargue est particulièrement exposé aux risques d'inondations. Le programme d'actions du PCAET évoque ce risque uniquement dans l'action 7 « Mise en place de l'entente la Baie d'Aigues Mortes afin de trouver les solutions d'adaptation face à l'évolution du trait de côte. Gestion des eaux de ruissellement ».
Le Plan Rhône 2005-2025		Le PCAET Terre de Camargue intègre des actions qui vont contribuer à réduire en partie le risque inondation et la vulnérabilité du territoire et de ses habitants face aux risques naturels. Les problématiques en lien avec les ressources naturelles, et notamment la ressource eau, sont abordées dans le programme d'actions ce qui amène à considérer qu'elles font partie intégrante des préoccupations qui seront prises en compte par la CCTC lors du déploiement de projets EnR.
Le SAGE de la Camargue Gardoise		<p>Des actions du PCAET viennent abonder et renforcer celles mises en œuvre dans le cadre du SAGE autour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • De la préservation des zones humides • De la réduction des pollutions aquatiques • De la gestion du risque inondation • De la gestion des eaux pluviales et de ruissellement
Le SAGE Vistre, Nappes Vistrenque et Costières		<p>Des actions viennent compléter les dispositions énoncées dans le SAGE et concernent :</p> <ul style="list-style-type: none"> • la gestion de la ressource en eau • la réduction des pollutions aquatiques • la préservation et valorisation des zones humides comme outil de gestion du risque inondation
Le Schéma de Cohérence		La stratégie du PCAET de Terre de Camargue est cohérente avec les axes stratégiques du SCoT et

Territoriale (SCoT) Sud Gard		<p>permet son application à l'échelle territoriale. Le PCAET se fixe en effet les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Diminuer les consommations fossiles des transports en proposant des mobilités alternatives peu émettrices de GES et polluants ✓ Maintenir et développer les zones naturelles agricoles et préserver la biodiversité et les ressources naturelles, ✓ Amplifier le développement des énergies renouvelables respectueuses du paysage ✓ Accompagner la sobriété et l'efficacité énergétique dans les bâtiments
PPA Nîmes		<p>La CCTC est fortement mobilisée dans le cadre des travaux autour de la révision du PPA de Nîmes. Elle est partie prenante des ateliers de travail dédiés au Plan d'actions et notamment sur les thématiques du chauffage au bois, des mobilités, de l'énergie, de l'agriculture,</p> <p>Le PA du PCAET de la CCTC inclut une action spécifique liée à l'air (l'installation d'une station de mesures de la qualité de l'air), et certaines actions vont permettre de réduire les émissions de GES et la pollution atmosphérique. La CCTC a aussi réalisé une étude d'opportunité de mise en place d'une ZFE Mobilité</p>
Projet de territoire		<p>Le PCAET de Terre de Camargue a été réalisé en parallèle du projet de territoire afin d'assurer une cohérence et une complémentarité des deux démarches.</p>

III. Etat initial de l'environnement et enjeux environnementaux

3.1-Biodiversité (milieux et espèces, Natura 2000, continuités écologiques)

Patrimoine naturel et zonages environnementaux /Natura 2000

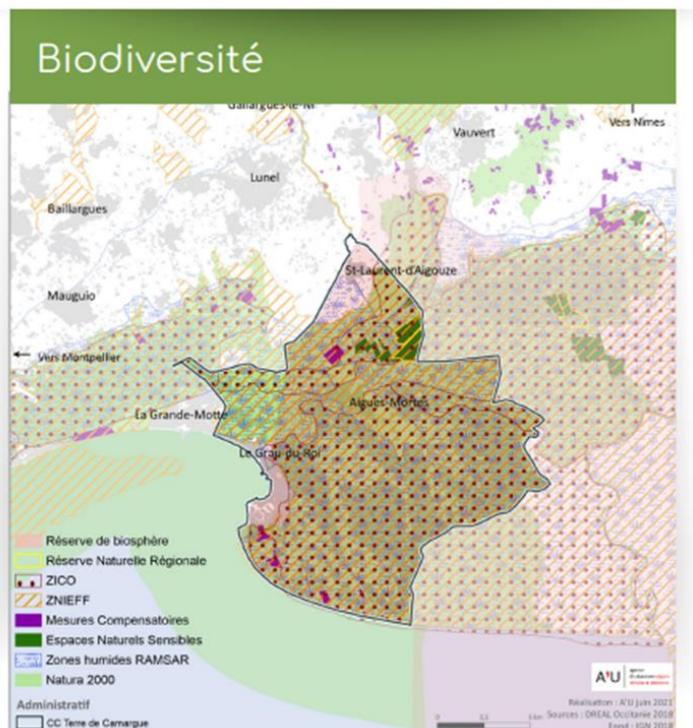
Le territoire de Terre de Camargue comporte de vastes espaces naturels avec une grande diversité d'habitats et une biodiversité exceptionnelle. La diversité et la richesse de ses milieux naturels font sa renommée. Mais ce patrimoine nécessite une attention particulière afin de préserver son équilibre. Pour cela de nombreux sites font l'objet de mesures de protection et de gestion.

La Petite Camargue est inscrite sur la liste Ramsar et figure parmi les 50 sites français recensés. 11.000 ha de zones humides sont recensées sur le périmètre de Terre de Camargue, cependant selon une étude de l'Observatoire National de la Biodiversité (ONB), sur la période 2013-2018, plus de la moitié des zones humides terrestres françaises, bordant la Méditerranée, sont caractérisées comme étant dans un état défavorable ou mauvais. La prolifération des espèces invasives ou envahissantes contribue à cette dégradation.

On trouve aussi sur le territoire de la CCTC de nombreux Espaces Naturels Sensibles (ENS) : le site de l'Espiguette, le Bois du Boucanet, le site de la Camargue Gardoise, la réserve naturelle régionale de Mahistre et Musette.

La faune est également très présente : 69 espèces d'oiseaux, reptiles, chauves-souris sont recensées et demandent à être protégées.

Le territoire compte aussi 27 Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) (24 de type 1 et 3 de type 2) et 3 Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Il se situe dans la Réserve de Biosphère de Camargue. Il héberge aussi 3 sites Natura 2000.



Continuités écologiques

Sur le territoire du SCoT Sud Gard, qui inclut le territoire de Terre de Camargue, les réservoirs de biodiversité sont constitués :

- > Des milieux remarquables,
- > Des cours d'eau et milieux aquatiques,
- > Des grands espaces naturels patrimoniaux.

Des spécificités locales sont présentes sur le territoire. Le Sud du Gard est doté de trois grands espaces naturels patrimoniaux : le massif des garrigues, le Bois des Lens et l'ensemble humide de Camargue, tous trois porteurs d'une forte valeur identitaire. Le territoire de Terre de Camargue fait partie du grand ensemble humide de Camargue. Ces paysages de nature sont emblématiques et porteurs de milieux de nature ordinaire.

Dans la partie nord du territoire une continuité écologique a été identifiée en tant que milieux boisés en plaine.

➤ Enjeux identifiés

Biodiversité Patrimoine naturel et zonages environnementaux/Natura 2000/continuités écologiques	La préservation du patrimoine naturel et de ses fonctionnalités
	La protection et la restauration des zones humides
	Le maintien et la restauration des continuités écologiques terrestres et aquatiques

3.2- Ressources naturelles

Eaux et milieux aquatiques

La CC Terre de Camargue est composée pour 16% de surfaces en eau et pour 36% de zones humides. L'agriculture est l'activité la plus importante concernant l'exploitation des ressources en eaux et des milieux aquatiques du territoire. Les Associations Syndicales Autorisées (ASA), gestionnaires des réseaux hydrauliques ont la maîtrise de l'eau et assurent sa répartition sur le territoire.

L'état de qualité des masses d'eau du territoire est mesuré dans le cadre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et du Réseau de Suivi Lagunaire.

L'alimentation en eau potable du territoire se fait par une Unité de Distribution dont la ressource provient d'un champ captant (le captage d'Adduction en Eau Potable d'Aimargues) et d'une usine d'eau potable alimentée par le réseau d'eaux brutes de BRL (Bas Rhône Languedoc).

La qualité de l'eau produite, la protection des captages et la quantité relative de pertes dans le réseau de distribution sont des enjeux fondamentaux pour le territoire. L'eau est de très bonne qualité comme en témoigne la centaine de prélèvements réalisés chaque année, tous 100% conformes.

Dans le domaine des eaux souterraines, deux nappes couvrent les besoins en eau. Selon l'état des lieux du SDAGE 2022-2027, les masses d'eau souterraines étaient en bon état quantitatif. Au niveau qualitatif, les eaux sont marquées par de fortes teneurs en chlorure, et au niveau de la frange littorale, il existe des risques d'intrusion saline. Globalement l'état chimique est qualifié de médiocre.

Concernant les eaux superficielles, les cours d'eau du territoire présentent une qualité globalement mauvaise, principalement liée aux surcharges organiques, matières phosphorées et azotées ainsi qu'aux pesticides.

Sols, sous-sols et espaces

Le territoire de la CC Terre de Camargue est principalement composé de zones humides et de surfaces en eaux (respectivement 37,3% et 18,2% des surfaces). Les sols agricoles représentent ensuite 34,7% du territoire. Les sols artificialisés représentent 5,7% du territoire, et enfin, les sols forestiers et semi-naturels comptent pour 4,2% du territoire. Le taux d'artificialisation est relativement plus faible que la moyenne départementale.

Le territoire est caractérisé par une faible altimétrie et une proximité avec le littoral, induisant la salinité d'une partie des eaux et des sols.

Le patrimoine géologique représente une grande richesse naturelle. Le site Dunes et pointe de l'Espiguette qui s'étend sur presque 420 ha est concerné par l'inventaire du patrimoine géologique.

Déchets

En 2021, 24 609 tonnes de déchets ont été collectées (en porte à porte, en apport volontaire ou en déchèterie). Cela représente 593 kg par habitant(e) (population DGF), dont 284 kg d'ordures ménagères.

Il n'existe aucun centre de traitement des déchets (décharge, incinérateur...) sur le territoire.

La CCTC a délégué la compétence de traitement de déchets au SMEPE (Syndicat Mixte Entre Mer et Etang). Le SMEPE gère l'incinérateur via une Délégation de Service Public (DSP).



Les déchets incinérables sont incinérés par l'incinérateur de Lunel-Viel, à proximité du territoire, pour une revalorisation énergétique : 7,5 MWh d'énergie électrique. Les déchets issus du tri sélectif ainsi que le bois sont acheminés dans la même logique vers l'unité de recyclage de Nîmes. Quant au verre, il est revalorisé localement, à l'usine Perrier situé à Vergèze.

Pour les déchets verts, une plateforme de compostage est en activité : la station de l'Espiguette. Pour les déchets inertes, une partie, notamment du BTP, est broyée et recyclée pour la production de granulats. Cette production est par la suite valorisée par des entreprises de travaux publics.

➤ Enjeux identifiés

Ressources naturelles Eau et milieux aquatiques/sols, sous-sols et espaces/déchets	La maîtrise de la consommation et la sécurisation de l'alimentation en eau
	La réduction des pollutions d'origines diverses
	La maîtrise de l'urbanisation
	La préservation et la restauration de la qualité des sols
	Le développement des capacités de stockage, traitement et valorisation des déchets du territoire.

3.3-Santé Environnement

Qualité de l'air

Sur le territoire de Terre de Camargue, le transport routier est responsable de plus de la moitié des émissions de polluants.

Les émissions de polluants par an et par habitant sont 5.1 teq CO2 de GES, de 19.8 kg d'oxydes d'azotes et de 4.4 kg de particules en suspension.

En plus du secteur routier, les principaux émetteurs d'oxydes d'azote et de particules en suspension sont les secteurs de l'agriculture et de la sylviculture.

Pour les émissions de GES, les principaux secteurs émetteurs sont le transport routier : 52%, suivi du secteur résidentiel et tertiaire : 16% et de l'agriculture et sylviculture : 16%.

Nuisances

Sur le territoire, les nuisances sonores sont principalement liées à la présence d'infrastructures de transport terrestre.

Selon les données issues du SCoT Sud Gard, il apparaît que les routes traversant le territoire sont classées en catégorie 3 soit un niveau sonore de 73 dB(A) en journée, sachant qu'à partir de 70 dB(A) le bruit est généralement considéré comme intolérable. Une partie sur la commune du Grau du Roi est classée en catégorie 2, soit 79 dB(A).

Concernant les infrastructures ferroviaires, elles sont classées en catégories 1 et 2 qui sont les plus génératrices de nuisances.

Risques technologiques

Bien que la Communauté de communes ne figure pas sur la carte concernant les risques industriels du Dossier Départemental sur les Risques Majeurs (DDRM), elle est concernée par les risques auxquels sont soumises les communes voisines. Et le DDRM est amené à évoluer puisqu'un Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) est actuellement en cours



d'élaboration concernant le dépôt d'hydrocarbure dit « dépôt de l'Espiguette » sur la commune du Grau du Roi.

Plusieurs barrages sont présents sur le territoire du SCoT Sud Gard. Bien qu'il n'y ait jamais eu de rupture de barrage depuis leur installation, le territoire est à risque puisque très sujet à des crues soudaines, et ce risque va empirer sous l'effet du changement climatique.

Enfin, l'ensemble de la Communauté de Communes est concerné par le risque Transports de Matières dangereuses, car par un réseau à grande circulation traverse le territoire.

➤ **Enjeux identifiés**

Santé-Environnement Qualité de l'air/nuisances/risques technologiques	La réduction des polluants atmosphériques de NOx et particules issues du transport routier, de l'habitat et de l'agriculture
	La limitation de l'exposition des populations aux nuisances sonores
	La préservation des personnes, des biens et des ressources des risques technologiques

3.4-Paysages et cadre de vie

Patrimoine paysager

Les communes du Grau du Roi, d'Aigues-Mortes et de Saint-Laurent-d'Aigouze représentent en partie ce que l'on appelle la Camargue Gardoise. Cet ensemble paysager local se caractérise par sa grande diversité de zones humides. Au Sud de cet espace, on trouve le cordon sableux de l'Espiguette qui fait le lien entre Camargue et mer. Cette façade littorale est fortement marquée par l'activité touristique. En remontant vers les terres, la Camargue Gardoise est constituée de vastes espaces d'étangs et de marais qui se mêlent aux surfaces cultivées. Cette mosaïque de paysages et d'habitats naturels fait la richesse de ce territoire. Les paysages sont aussi marqués par la culture locale, avec la présence de pâturages qui accueillent l'élevage du taureau de Camargue.

Deux autres éléments se démarquent dans ce paysage de la Camargue Gardoise : l'exploitation du sel, et la ville d'Aigues-Mortes.

Tout au Nord du territoire, on retrouve les paysages représentatifs de la basse plaine du Vistre et du Vidourle, dominés par les vignes et les cultures céréalières, animés par la présence de mas.

Patrimoines bâtis et architecturaux

De nombreux bâtiments sur le territoire sont classés au titre des Monuments Historiques : 7 bâtiments classés répartis sur les 3 communes et 6 bâtiments inscrits répartis dans les communes d'Aigues Mortes et Saint-Laurent d'Aigouze. Parmi les plus connus : les remparts d'Aigues-Mortes.

La commune de Saint Laurent d'Aigouze fait l'objet d'un arrêté de création de zones de prescriptions archéologiques.

➤ **Enjeux identifiés**

Paysages et cadre de vie Patrimoine paysager/patrimoines bâtis et architecturaux	La préservation des paysages emblématiques du territoire
	La préservation du patrimoine bâti et de l'identité architecturale du territoire



3.5-Energie et changement climatique

Consommations énergétiques et sources d'énergies

En 2019, la CCTC a consommé 435 GWh. Les secteurs les plus énergivores sont le transport routier (34 %) et le résidentiel (30 %). Le secteur tertiaire est le 3^{ème} secteur le plus consommateur, viennent ensuite les secteurs industriel et agricole avec respectivement 28 GWh (6%) et 34 GWh (8%).

La consommation d'énergie par habitant représente 21,2 MWh/habitant à l'échelle du territoire, elle est similaire à la moyenne régionale de 21,3 MWh/habitant.

La production d'énergies renouvelables est d'environ 38,9 GWh/an à fin 2019, ce qui représente 9% de la consommation énergétique totale du territoire. Elle est portée par les chaufferies collectives au bois énergie (62%), l'usage du bois comme moyen de chauffage dans les logements (19%), et enfin le photovoltaïque (19%).

Concernant la facture énergétique, elle est estimée à 57 millions d'euros pour l'année 2019, soit plus de 2 800€/hab/an. Ce coût est très élevé et justifie le fort taux de précarité énergétique.

GES : émissions, stocks et séquestration carbone

En 2019, la CCTC a produit 71 kilotonnes eqCO₂ soit 6,9 teqCO₂/hab. Ces émissions sont liées à 55% au secteur des transports routiers et à 21 % au secteur résidentiel. Le secteur tertiaire représente 12% de ces émissions, l'agriculture 8% et l'industrie seulement 4%.

Le stock de carbone séquestré est évalué à 6 946 885 teq CO₂. La majorité de ce stock de carbone est situé dans les sols (95,3%). Les zones humides représentent le principal puit de carbone du territoire avec 75,2% des stocks de carbone séquestrés en 2012, pour 37,3% des surfaces du territoire. Le second puit de carbone est représenté par les sols cultivés.

Climat : adaptation au changement climatique et risques naturels

Le territoire de la CC Terre de Camargue est particulièrement exposé aux risques d'inondations du fait de son contexte géographique et morphologique.

Les inondations et leurs conséquences en termes de coulées de boue sont le premier type de périls (80 %) auxquels est confronté le territoire.

Plusieurs types d'inondations impactent le territoire : débordement des cours d'eau, ruissellement pluvial surtout en milieux urbains, submersion marine en cas de très forte tempête. Tous les secteurs sont concernés par l'aléa climatique d'inondation sur le territoire.

Le territoire est aussi soumis au risque feux de forêt. Même si les espaces boisés occupent moins de 9 % du territoire, le DDRM classe la communauté de communes comme soumise à ce risque : sécheresse estivale très prononcée, vents fréquents et violents (mistral) qui accélèrent la dessiccation des végétaux et favorisent leur embrasement.

Concernant le risque mouvement de terrain, le territoire ne présente pas une urbanisation très dense, aussi cet aléa n'est pas à l'heure actuelle prioritaire.

➤ Enjeux identifiés

<p>Energie et changement climatique (consommations énergétiques et sources d'énergies/GES : émissions, stock et séquestration carbone/climat : adaptation et risques naturels)</p>	La réduction des consommations énergétiques en priorité desquelles le trafic routier et le résidentiel
	Le développement de la part des énergies renouvelables
	La réduction de la facture énergétique du territoire
	La réduction des émissions de GES en priorité desquelles celles du transport routier, de l'habitat et de l'agriculture
	La préservation du potentiel de stockage carbone du territoire
	La préservation des personnes, des biens et des ressources des risques naturels



Tableau de synthèse des enjeux

Dimensions environnementales	Composantes environnementales	Enjeux environnementaux
Biodiversité	Patrimoine naturel et zonages environnementaux avec Focus Natura 2000	La préservation du patrimoine naturel et de ses fonctionnalités, La protection et la restauration des zones humides
	Continuités écologiques	Le maintien et la restauration des continuités écologiques terrestres et aquatiques
	Ressources naturelles	Eau et milieux aquatiques
Sols, sous-sols, et espaces		La maîtrise de l'urbanisation La préservation et la restauration de la qualité des sols
Déchets		Le développement des capacités de stockage, traitement et valorisation des déchets du territoire
Santé environnement et risques		Qualité de l'air
	Nuisances	Limitation de l'exposition des populations aux nuisances sonores
	Risques technologiques	La préservation des personnes, des biens et des ressources des risques technologiques
Paysages et cadre de vie	Patrimoines paysagers	La préservation des paysages emblématiques du territoire
	Patrimoines bâtis et architecturaux	La préservation du patrimoine bâti et de l'identité architecturale du territoire
Energie et changement climatique	Consommations énergétiques et sources d'énergie	La réduction des consommations énergétiques du territoire en priorité desquelles le trafic routier et le résidentiel
		Le développement de la part des énergies renouvelables
		La réduction de la facture énergétique du territoire
	GES : Emissions, stock et séquestration carbone	Réduction des émissions de gaz à effet de serre du territoire en priorité desquelles celles du transport routier, de l'habitat et de l'agriculture La préservation du potentiel de stockage carbone du territoire
Climat : Adaptation et risques naturels	La préservation des personnes, des biens et des ressources des risques naturels	

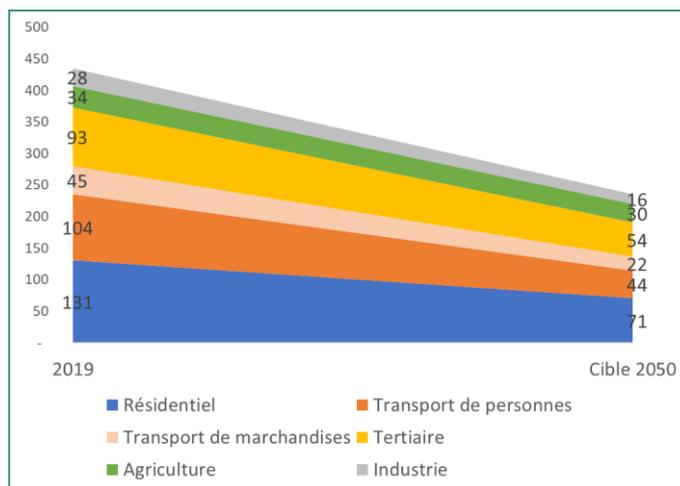
IV. Justification des choix retenus

Le PCAET de Terre de Camargue a défini plusieurs objectifs quantifiés à horizon 2030, 2050 qui s'inscrivent dans les objectifs du SRADDET Occitanie et de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC).

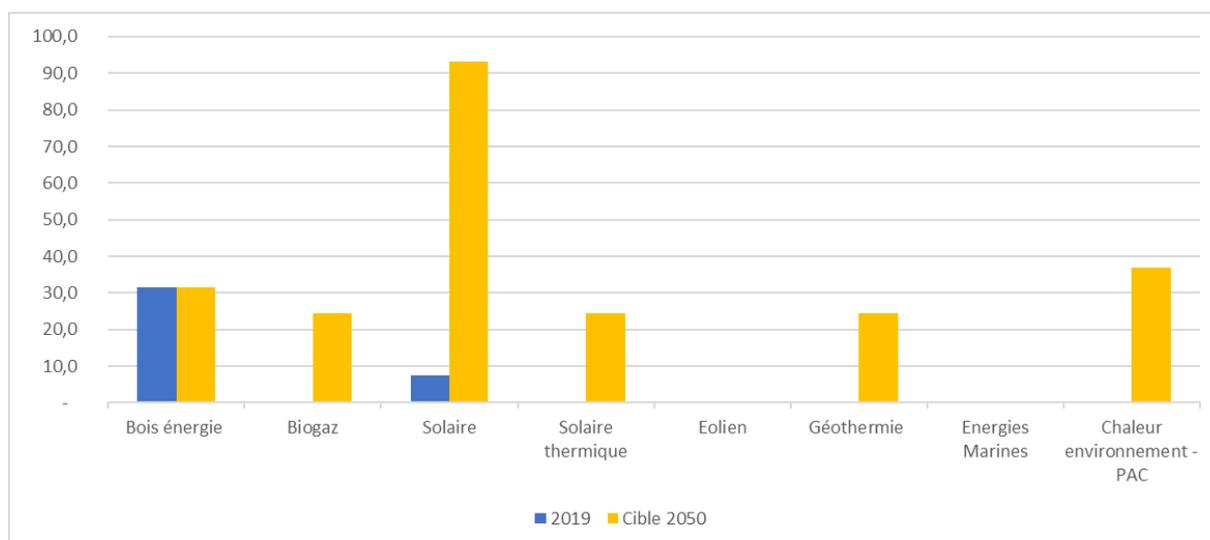
Ces objectifs se traduisent dans une stratégie dite TEPOS qui fixe l'ambition du territoire à horizon 2050.

Synthèse du scénario TEPOS du territoire (GWh)

	Objectifs nationaux : SNBC et PREPA (année de réf 2005)	Objectif REPOS	Objectif CC Terre de Camargue	Cohérence des objectifs
Maîtrise de l'énergie	Baisse de 20 % à 2030 par rapport à 2012	Baisse de 36 % à 2050	Baisse de 36 % à 2050	😊
Emissions de GES	Facteur 4 : / par 4 les émissions à 2050	Non définis	Baisse de 82 % à 2050 par rapport à 2019	😊
Production d'EnR&R		Une production x3	Une production x6	😊
	32 % des besoins couverts en 2030	100 % des besoins couverts	100 % des besoins couverts	😊
Emissions de NOx	-77 % à 2030	Non définis	- 69 % à 2030 Par rapport à 2014	😊
Emissions de SO2	-69 % à 2030	Non définis	-77% à 2030 Par rapport à 2014	😞
Emissions de COVNM	-52 % à 2030	Non définis	-52 % à 2030 Par rapport à 2014	😊
Emissions de NH3	-13 % à 2030	Non définis	-13,2 % à 2030 Par rapport à 2014	😊
Emissions de PM2,5	-57 % à 2030	Non définis	-57 % à 2030 Par rapport à 2014	😊



Objectifs de maîtrise de la demande en énergie – par secteur (animation destination TEPOS)



Objectifs de développement des EnR

V. Les effets probables de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement et mesures ERC

De manière générale, le programme d'actions du PCAET de la CCTC présente une incidence positive sur la majorité des composantes environnementales du territoire, avec un impact particulièrement fort sur les enjeux directement en lien avec les objectifs attendus du PCAET que sont la maîtrise de l'énergie, la qualité de l'air, les émissions de GES et la séquestration carbone. En revanche, les composantes biodiversité, ressources naturelles, paysage et cadre de vie, pourraient être impactées négativement par le programme d'actions du PCAET.

En effet, le développement de pistes cyclables, l'aménagement d'aires de covoiturage et autres aménagements pour favoriser les mobilités actives et réduire les déplacements en voiture individuelle peuvent avoir des incidences sur les ressources naturelles et la biodiversité présentes sur le territoire. Les actions de rénovation qui privilégient les matériaux bio-sourcés peuvent venir

impacter les ressources du territoire et le développement de panneaux solaires peuvent venir altérer les paysages. Des mesures ERC sont donc proposées pour remédier à ces potentiels impacts négatifs.

Pour l'évaluation des incidences sur les sites Natura 2000, il convient de noter que les actions concrètes ne précisent pas de lieu d'implantation (sur ou en dehors des zones Natura 2000) ce qui rend difficile une analyse fine des impacts probables, positifs ou négatifs, sur ces zones. Les incidences négatives possibles des projets du PCAET sur les zones Natura 2000 seront définies de manière précise lors de leur conception.

Composante environnementale	Mesure ERC proposée
Biodiversité	<ul style="list-style-type: none"> - Inventaire des zones naturelles sensibles dans les projets d'aménagement d'aires de covoiturage pour éviter de nuire à la faune et à la flore locales. - Optimiser l'existant pour éviter l'artificialisation et la destruction de milieux - Penser les aménagements paysagers des nouveaux projets (création d'aires de covoiturage, pistes cyclables) en faveur de la biodiversité ordinaire : abords des sites, murs végétalisés, linéaire végétal de partage de l'espace...
Ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> - Le recours aux matériaux locaux et biosourcés, qui participent à la séquestration carbone et présentent un meilleur bilan carbone, devrait être encadré par des plans de gestion afin de limiter la pression sur les ressources - Prioriser l'installation de spots de covoiturage sur des espaces déjà artificialisés (ex : parkings) pour limiter l'étalement urbain. - Les travaux d'aménagement peuvent constituer des pressions sur les ressources minérales du sous-sol, aussi il est préconisé de favoriser le réemploi et/ou le recyclage de matériaux du BTP dans les travaux d'aménagement des aires de covoiturage.
Santé – Environnement	Pas de mesure proposée
Paysages et cadre de vie	Pas de mesure proposée
Energies et changement climatique	<p>L'essence même du PCAET est la mise en place d'actions de réduction des émissions de GES et d'actions visant à anticiper les changements climatiques.</p> <p>L'analyse du programme d'actions montre qu'il vise à soutenir une réduction des consommations énergétiques plus particulièrement dans les secteurs de l'habitat et de la mobilité et le développement de nouvelles sources d'énergies, avec un accent fort sur le photovoltaïque.</p> <p>Par ailleurs, l'analyse des incidences environnementales montre que la question d'adaptation au changement climatique est appréhendée dans le programme d'actions.</p> <p>Les démarches de sensibilisation /concertation viennent conforter les actions prévues dans le cadre des autres axes du PCAET</p>

VI. Le dispositif de suivi et d'évaluation

Le dispositif de suivi de l'évaluation environnementale stratégique se veut complémentaire avec le dispositif de suivi du PCAET. Ce dernier s'appuie sur les indicateurs stratégiques et de résultats qui permettent d'apprécier l'évolution des enjeux sur lesquels le PCAET est susceptible d'avoir des incidences et de pouvoir, le cas échéant, proposer des mesures correctrices.

Des indicateurs complémentaires sont proposés au titre de l'évaluation environnementale notamment au niveau des actions pour lesquelles l'analyse environnementale fait ressortir des impacts environnementaux et pour lesquelles des mesures ERC sont préconisés.

Composantes environnementales	Indicateurs spécifiques à l'évaluation environnementale
Biodiversité Patrimoine naturel et zonages environnementaux, zones Natura 2000, continuités écologiques	Evolution des surfaces des espaces naturels
	Surfaces en zones humides
	Nombre de communes engagées dans une démarche d'extinction nocturne
Ressources naturelles Eau et milieux aquatiques, sols sous-sols et espaces, déchets	Volume de matériaux bio-sourcés utilisés/an
	Taux de valorisation des déchets
	Proportion des masses d'eau douce en bon état écologique
	Volume de prélèvements en eau par secteur
Santé Environnement Qualité de l'air, nuisances, risques technologiques	Evolution du tonnage émis de polluants atmosphériques (NH ₃ , COVNM, SO ₂ , NOx, PM ₁₀ , PM _{2,5})
	Evolution des pratiques de déplacements : transports en commun/modes actifs
	Suivi de l'Indice de qualité de l'air par commune
Paysages et cadre de vie Patrimoines paysagers, bâtis et architecturaux	Eléments visibles (vues, photos...)
Energies et changement climatique (consommations énergétiques et sources d'énergie, émissions GES, stockage et séquestration carbone, adaptation au changement climatique et risques naturels)	Indicateurs du PCAET



VII. La démarche d'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale du PCAET a été élaborée en même temps que la rédaction des fiches actions. Elle a permis de conforter le rôle central que présente la démarche PCAET pour la préservation de l'environnement. Elle a aussi permis la réalisation d'une analyse qualitative approfondie et supplémentaire sur la cohérence de la stratégie et du programme d'actions PCAET au regard des objectifs quantifiés retenus et des moyens alloués pour la mise en œuvre du plan, ainsi que sur ses incidences sur les enjeux environnementaux identifiés sur le territoire.